8 Nov 1957

28 AVR. 1978

Marie de Monferrau sauves dem bue nais –

D76

LÉGION D'HONNEUR

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 06838 CV 57

NOM : Matet

PRÉNOMS Henri, Jean, Albert

né le 27 Decembre 1901

à Monferran - Savès Gers

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'Honneur

par décret du 21 OCT 1957 rendu sur le rapport du Ministre de PRÉSIDENCE DU CONSEIL

pour prendre rang du ..... en qualité de Administrateur Directeur d'un Préventorium

NUMÉRO D'INSCRIPTION 26 OCT 1957

Date de départ	de la délégation :	du brevet :	du livret de traitement :
	3 DEC 1957	BREVET FAIT 23 MARS 1959	

promu au grade d' **Officier** de la Légion d'Honneur

par décret du ..... rendu sur le rapport du Ministre de .....

pour prendre rang du ..... en qualité de .....

NUMÉRO D'INSCRIPTION : 06838 CV 57

Date de départ	de la délégation :	du brevet :	du livret de traitement :

promu au grade de **Commandeur** de la Légion d'Honneur

par décret du ..... rendu sur le rapport du Ministre de .....

pour prendre rang du ..... en qualité de .....

NUMÉRO D'INSCRIPTION :

Date de départ	de la délégation :	du brevet :	du livret de traitement :

57917 D

2052

Date du décès : 24 Mai 1976 Le Monde 3 Juin 76

6838 CV 57

7386 B-J. 602215. [32993]

06838 CV 57

GRAND CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR

1er BUREAU

PERSONNEL
DES MEMBRES
DE LA
LÉGION D'HONNEUR
N° 06838 CV 57

6838 CV57

AVIS ESSENTIEL

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement à Monsieur le Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

Joindre une fiche individuelle d'état civil.

PROCÈS-VERBAL

DE RÉCEPTION

D'UN MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le DEUX MARS

mil neuf cent cinquante HUIT

Nous PREFET DU GERS, Chevalier de la Légion d'Honneur

Délégué par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur,

avons fait { ~~placer devant le front des troupes~~ / introduire

M. Matet Henri Jean Albert Administrateur Directeur d'un Préventorium

adresse : à Monferran Savès Gers

Nous adressant à lui nous avons prononcé la formule de réception suivante :

« *Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons* CHEVALIER *de la Légion d'Honneur.*

Puis nous lui avons remis les insignes de son grade et donné l'accolade.

Immédiatement après il a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la GRANDE CHANCELLERIE, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à AUCH, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, *Le Délégué,*

[signature] [signature]

J. U. 702209. [28914]

Proposition dans l'Ordre de la Légion d'Honneur

- Chevalier -

M. Henri M A T E T

- Renseignements complémentaires -

06838 CV 57

Services Civils :

- Conseiller Municipal depuis 1929
- Maire depuis 1931
- Conseiller Général depuis 1951

- Membre de la Chambre de Commerce du Gers depuis 1945
- Membre du Comité de la IXème Région Economique depuis 1945
- Membre du Comité Régional de Tourisme
- Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Nationale pour l'Aménagement des Coteaux de Gascogne
- Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable.

o
o o

Entré dans la vie publique très jeune, comme Conseiller Municipal, les qualités d'administrateur de M. MATET ont été vite appréciées, si bien que dès l'âge de 30 ans jusqu'à ce jour, il n'a cessé d'assurer les fonctions de Magistrat municipal.

Dès 1931, il a créé un préventorium dont il assure la gestion en qualité de Maire, Président du Bureau de Bienfaisance.

Cet Etablissement, qui fonctionne d'une façon parfaite, a rendu pendant de très nombreuses années et, notamment pendant l'occupation, des services très appréciés par les malades du département et des départements voisins.

Récemment, avec l'aide du Ministère de la Santé Publique, M. MATET a créé dans sa commune un Centre d'Enfant Inadaptés et Irrécupérables, Etablissement qui est appelé , en raison de son caractère particulier, à recueillir des enfants jusqu'à l'âge de 14 ans et à rendre de grands services tant au département du Gers qu'aux départements du Sud-Ouest, puisqu'aussi bien il est le seul Etablissement de cette nature qui fonctionne actuellement.

...

Les qualités d'Administrateur de M. MATET , qui ne ménage ni son temps ni sa peine pour assurer le bon fonctionnement à la fois de sa Mairie et des Etablissements de cure, sont unanimement reconnues et je ne puis qu'émettre un avis particulièrement favorable à la proposition dont il fait l'objet, puisque cette distinction serait favorablement accueillie dans le département où ses mérites sont très appréciés.

AUCH, le 12 octobre 1957

le Préfet,

AVIS DU GENERAL COMMANDANT LA DIVISION

Le Lieut-Cl DELCAMP
Chargé des Questions F.F.C.I.
à l'Etat Major de la 5e Région

favorable

Helleaux

AVIS DU GENERAL COMMANDANT LE CORPS D'ARMEE

AVIS DU GENERAL D'ARMEE COMMANDANT

MÉDAILLE
FG 28-1-47

DIVISION
REGIMENT de .....

~~Active~~
~~XXXX~~
Réserve

31 MARS 1947

MEMOIRE de PROPOSITION

~~Légion d'Honneur~~
~~Compagnon de la Libération~~
~~Concession de la Médaille Militaire~~
Médaille de la Résistance

(rayer les
)mentions
(inutiles
)

26 JUIL 1947

NOM MATET
(~~Capitales~~)

Prénoms: Henri

Matricule :

Naissance (date : 27/I2/OI
(lieu : MONFERRAN-SAVES.

GRADE (Réel (TT ou TD
) Fictif

DATE d'ATTRIBUTION

Légion d'Honneur
Croix Libération
Médaille Militaire
" de Résistance

Décompte des Services et jour de la proposition	ans	mois	Jours
(Active-réserve-total)			
-Blessure de Guerre			
-Citation à I% de l'Armée			
-Etudes prémilitaires			
-L.H.(depuis la nomination au dernier grade			
Séjour au T.C.E.			
-Majoration pour services aériens			
Campagnes décomptées simples			
Séjour dans les garnisons frontières			

Motif de la Proposition

Maire de MONFERRAN-SAVES. Spécialiste des fausses cartes d'identité dans la clandestinité; a distribué des quantités importantes de faux papiers et de cartes d'alimentation à des réfractaires et à des personnes poursuivies par la Gestapo.

A donné asile chez lui à des personnes particulièrement recherchées: le Colonel TINIERES et l'Inspecteur de l'Assistance Publique MASREVERY toutes deux de la Gironde.

A participé à des parachutages et à de nombreux transports d'armes qu'il a camouflés sous sa propre responsabilité. S'est notamment distingué en Octobre 1943 en allant à BORDEAUX dans une maison surveillée par la Gestapo rechercher les plans des installations militaires allemandes au Verdon, demandées de toute urgence par le Haut Etat-Major interallié de LONDRES et a supérieurement rempli sa mission.

MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE
RÉGION DE TOU...

[signature]

MLN

..../

Exposé circonstancié et détaillé des faits ayant entraîné la proposition

MATET est entré dans la Résistance dès son organisation dans le GERS en I94I. En qualité de Maire, il a distribué des quantités très importantes de faux papiers de toutes sortes, identité ou cartes de ravitaillement à tous les patriotes, réfractaires ou pourchassés par la Gestapo qui avaient besoin d'un nouvel état-civil. Il a distribué deux cents fausses cartes alors que sa commune compte à peine sept cents habitants et a réussi à éviter toute enquête sérieuse sur sa gestion.

Il a participé à des parachutages, à des transports d'armes, effectué de nombreuses liaisons pour accompagner des Officiers parachutés, toujours avec le même dévouement et le même courage tranquille En I943, le Colonel TINIERES dit " Thomas " chef départemental de la Gironde, recherché par la Gestapo, a trouvé chez lui l'asile sûr qui lui a permis de recevoir les papiers indispensables qui devaient lui permettre d'aller à ALGER faire une liaison auprès du Général de GAULLE en passant par l'Espagne.

En Octobre I943, l'Inspecteur de l'Assistance Publique à BORDEAUX, M. MASREVERY, membre du Directoire départemental de la Gironde, poursuivi par la Gestapo, arrêté quelques mois plus tard et déporté en Allemagne, s'est réfugié chez MATET. Celui-ci s'est rendu à BORDEAUX dans la maison de MASREVERY pourtant surveillée pour y récupérer le plan des installations militaires Allemandes au Verdon qui devait parvenir de toute urgence à l'Etat-Major Inter-Allié à LONDRES. Il a parfaitement accompli sa mission et le Haut Etat-Major a eu en temps voulu ces documents d'une importance exceptionnelle.

Jusqu'à la Libération, MATET a continué avec désintéressement et abnégation un travail de parfait Patriote.

AVIS DES AUTORITES HIERARCHIQUES

I°/ Du Général, Commandant l'Infanterie ou l'Artillerie Divisionnaire.